

Réunion conjointe des Comités Techniques d'Etablissement Public de l'INRA et de l'IRSTEA du 6 février 2019

Motion « engagements accompagnement décrets »
présentée par SUD-Recherche-EPST (IRSTEA et INRA), FO-ESR (IRSTEA), SNTRS-CGT (IRSTEA)

Les CT de l'INRA et de l'IRSTEA réunis en formation conjointe tiennent à alerter dès à présent les Présidents et les ministères de tutelle sur le fait que les projets de décret qui leur seront soumis le 29 mars ne pourront contenir l'ensemble des informations sur les conditions de la fusion et les garanties demandées par les représentants du personnel pour son accompagnement. Or, il est nécessaire pour se prononcer sur sa création de connaître le détail des domaines d'activité de l'institut unique, les moyens budgétaires pérennes qui lui seront alloués, et l'ensemble des garanties concernant le personnel (maintien, a minima, pour tous les agents de leurs perspectives de carrière actuelles, ...).

Ces éléments étant indispensables aux représentants du personnel pour se prononcer sur les projets de décrets actant la fusion des deux instituts, le CT conjoint demande que les projets de décret qui lui seront soumis le 29 mars soient accompagnés d'annexes signées des ministres de tutelle listant l'ensemble de leurs engagements en accompagnement de la fusion des instituts projetée par les tutelles et les directions.

Motion adoptée par le CTEP conjoint par 13 voix POUR (SUD-Recherche-EPST (INRA et IRSTE A), FO-ESR (IRSTEA), SNTRS-CGT (IRSTEA) et CFTC-INRA) et 4 abstentions (CFDT-INRA)